

La prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales

Un angle mort du référentiel de lutte contre les violences faites aux femmes

Mémoire présenté pour l'obtention du Master II professionnel *Intervention et Développement Social* – 2022/2023
Autrice : IGUELD Ilham - Dirigé par : NOEL Olivier, maître de conférences associé en sociologie politique

La prise en charge des femmes étrangères victimes de violences conjugales est un angle mort des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces dernières ne prennent pas suffisamment en compte les réalités vécues par les femmes étrangères. En raison de leur statut administratif précaire, ces dernières subissent des inégalités de traitement, renforçant leur vulnérabilité face aux violences conjugales.

Les femmes étrangères rencontrent des difficultés spécifiques, de par leur statut migratoire et les barrières administratives les empêchent souvent d'accéder aux dispositifs de protection existants.

Un terrain l'héraultais :

L'autrice appuie son analyse sur son expérience professionnelle au sein de l'Amicale du Nid, une association luttant pour les droits des personnes en situation de prostitution et des femmes victimes de violences. Elle décrit les obstacles concrets rencontrés dans le cadre de l'accompagnement des femmes étrangères : dépendance au conjoint violent pour le droit au séjour, barrière de la langue, méfiance des institutions, et obstacles récurrents lors des dépôts de plainte.

Contexte

Résumé des travaux

L'autrice explique comment les politiques migratoires en France n'intègrent pas les enjeux de genre, laissant les femmes étrangères victimes de violences conjugales dans une situation de vulnérabilité. Elle analyse les dispositifs juridiques du regroupement familial et de l'ordonnance de protection, montrant leurs insuffisances face aux spécificités des parcours migratoires des femmes.

Pour les femmes étrangères, il leur est difficile d'accéder aux droits et à la protection en raison de leur statut administratif.

Les groupes de travail organisés dans le cadre de ces travaux de recherche-action ont mis en lumière le manque de reconnaissance institutionnelle de la spécificité des parcours de vie des femmes étrangères et la nécessité de construire des dispositifs adaptés. La démarche d'intermédiation, intégrant les savoirs expérientiels des femmes et les savoirs professionnels, est centrale dans ce processus. L'autrice explique comment les politiques migratoires en France n'intègrent pas les enjeux de genre, laissant les femmes étrangères victimes de violences conjugales dans une situation de vulnérabilité.

Recommandations d'actions

→ A l'intersection de plusieurs formes de discriminations, les **femmes étrangères** subissent autant le sexisme que le racisme et **leur parcours migratoire les surexpose aux violences**. Le recours au médium du droit permet d'identifier et de dépasser les enjeux d'une discrimination systémique. La mise en place de **l'expérimentation collective** s'appuie sur les dimensions théoriques de **l'intermédiation**. Au-delà de la mise en visibilité du problème, la finalité de l'expérimentation est aussi d'imaginer, d'éprouver, voire de produire avec les premières concernées de **nouvelles formes de participation**.

- Former les professionnel-le-s aux spécificités de ce public
- Adapter les dispositifs existants pour mieux prendre en compte leur situation administrative
- Renforcer la coordination entre les différentes institutions impliquées
- Favoriser l'approche intersectionnelle pour comprendre les discriminations croisées subies par ces femmes
- Développer le pouvoir d'agir (empowerment) pour impliquer les femmes dans la construction des réponses à leurs problématiques.